

# Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick

L'excellence en matière de réglementation et  
de gouvernance

Plan stratégique de l'ATLMNB

2025-2028



## Introduction

### Contexte

L'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB), organisme de réglementation des technologistes de laboratoire médical au Nouveau-Brunswick, est constituée en vertu de la *Loi relative à l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick* (1991).

Afin d'assurer la sécurité du public, l'ATLMNB octroie des permis aux personnes qui satisfont aux exigences d'exercice de la technologie de laboratoire médical et veille à ce que les tests de diagnostic en laboratoire au Nouveau-Brunswick soient effectués par des professionnels qualifiés.

L'ATLMNB, qui compte 650 inscrits, est régie par un conseil d'administration de 8 membres. Elle emploie un(e) directeur (directrice) général(e) et un(e) registraire qui s'acquittent de leurs fonctions à temps partiel, à partir d'un bureau virtuel.

### MISSION

L'ATLMNB protège le public en réglementant l'exercice de la science de laboratoire médical au moyen de normes de pratique, d'éducation et de collaboration élevées.

### VISION

Croissance et expansion, par la collaboration et l'engagement.

### Valeurs

Nous faisons preuve, dans notre travail, d'ouverture et de transparence, et agissons avec honnêteté et intégrité. Nous nous engageons à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, afin que notre profession reflète notre population. Nous collaborons avec d'autres pour garantir la précision, la normalisation et le caractère sécuritaire du prélèvement d'échantillons et des tests de laboratoire médical effectués.

### Objectifs de la planification stratégique

Pour élaborer le présent plan, l'ATLMNB s'était fixé les objectifs suivants :

- élaborer un cadre qui mette l'accent sur son mandat en tant qu'organisme de réglementation;
- parvenir à un consensus quant aux valeurs et aux orientations stratégiques;
- examiner les contraintes en matière de ressources;
- examiner les enjeux prioritaires de la profession;
- articuler des priorités réalisables pour les 3 à 5 prochaines années.

## Processus

L'ATLMNB a retenu les services d'un facilitateur en vue d'entreprendre un processus d'examen qui comprendrait :

- une analyse environnementale des questions qui préoccupent le plus les organismes de réglementation de la profession de laboratoire médical;
- un sondage auprès des membres de l'ATLMNB concernant leurs principales préoccupations en tant que professionnels de laboratoire médical;
- un atelier de deux jours avec le conseil d'administration et le personnel, comportant une analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM);
- une ébauche de cadre stratégique;
- les commentaires du conseil d'administration sur l'ébauche de cadre stratégique;
- un plan stratégique final.

## Activités

### Analyse environnementale

Par suite de rencontres avec un échantillon représentatif d'organismes de réglementation des professions de la santé, y compris des membres du New Brunswick Professional Health Regulators Network (NBPHRN), du Réseau canadien des organismes de réglementation (RCOR) et de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM), plusieurs enjeux ont été cernés comme exerçant une incidence majeure sur l'avenir de la profession de technologiste de laboratoire médical.

- **Pénurie de ressources humaines en santé.** La pénurie nationale de professionnels de la santé dans tous les secteurs des soins de santé a atteint des niveaux critiques. La profession de TLM a été cernée comme l'un des secteurs cruciaux nécessitant un afflux de professionnels qualifiés. Les organismes de réglementation subissent une pression incroyable pour « éliminer les obstacles » à l'inscription et créer des voies d'accès souples, afin que les candidats formés à l'étranger puissent s'inscrire afin d'exercer au Canada – comme en témoignent les initiatives gouvernementales visant à accroître le financement des projets, le recrutement international, l'offre de primes à la signature et au maintien en poste, ainsi qu'une participation et une surveillance accrues des processus de réglementation de la santé. Des pressions se font sentir en faveur d'une réglementation des professionnels de la santé formés hors du cadre traditionnel.
- **Surveillance accrue du gouvernement/diminution de la véritable « autoréglementation ».** Les pénuries de ressources dans le secteur des soins de santé entraînent une surveillance accrue de la réglementation de la santé, tant à l'échelle nationale que provinciale. La *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* promulguée en 2022 témoigne de la volonté du gouvernement de participer davantage à la surveillance réglementaire. D'autres provinces ont connu une réforme radicale de l'autoréglementation, notamment la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, qui exige souvent la séparation entre les fonctions de

réglementation et celles de défense des intérêts professionnels, et la création d'ordres-cadres regroupant plusieurs professions de la santé.

- **Équité, diversité, inclusion (EDI).** Les principes d'EDI doivent être intégrés aux pratiques réglementaires. Les ordres étaient auparavant considérés comme posant des obstacles à l'exercice de la profession; étant donné l'attention accrue portée à la nécessité d'inclure les principes d'EDI dans leurs travaux, les organismes de réglementation doivent impérativement tenir compte des besoins du public et de la profession en ce qui a trait à ces principes. Il devient nécessaire de se doter de pratiques et de politiques permettant le développement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.
- **Intelligence artificielle (IA).** L'utilisation de l'IA se dessine comme une tendance émergente dont les organismes de réglementation doivent tenir compte. Abordée dans tous les congrès sur la réglementation, la question est perçue comme devant être prise avec le plus grand sérieux, du fait des implications futures au sein d'une profession qui évolue rapidement.

### Sondage auprès des membres

L'ATLMNB a demandé à ses membres de répondre à un sondage simple et ouvert de quatre questions afin de cerner les tendances et les préoccupations au sein de la profession. Douze personnes ont répondu. Des thèmes communs ont été dégagés et résumés.

#### Question 1

**En tant que TLM, quelle est selon vous la plus grande occasion s'offrant à la profession?**

Nécessité d'élargir la portée et la définition du champ d'exercice des assistants de laboratoire médical et leur réglementation

Considérations relatives à l'avancement de la technologie

Accroissement de la défense des intérêts professionnels des membres

#### Question 2

**Quels sont, selon vous, les plus grandes menaces ou les plus grands défis pour la profession?**

Manque de TLM qualifiés/réglementés, ce qui influe directement sur la sécurité publique

Utilisation accrue d'analyses hors laboratoire (*Point of Care Testing*, ou POCT) par le personnel autre que de laboratoire

#### Question 3

**Si vous pouviez nommer une seule chose que vous aimeriez que l'Association, dans son rôle de réglementation, accomplisse au cours des trois prochaines années, quelle serait-elle?**

Réglementation des ALM

Facilitation de l'inscription des technologistes de laboratoire médical formés à l'étranger (TLMFE)

Mise à jour de la législation, abandon de la défense des intérêts

Mise à jour du site Web

#### **Question 4**

**En tant que TLM, qu'est-ce qui vous empêche de dormir la nuit?**

Le manque de personnel qualifié influe négativement sur la qualité et les résultats pour les patients.

L'intelligence artificielle en vient à assumer certaines fonctions des TLM, non sans effet sur les résultats pour les patients.

### **Analyse FFPM**

<b>Forces</b>	<b>Possibilités</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil d'administration et personnel engagés</li><li>• Professionnels compétents et engagés</li><li>• Solides liens nationaux avec les réseaux de réglementation</li><li>• Gestion financière stable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Changement dans l'établissement des compétences professionnelles, l'examen d'accès à la profession et l'administration de l'évaluation des acquis. L'association nationale a administré l'examen d'accès à la profession et l'évaluation des acquis. L'ACORPLM administrera le projet d'assouplissement des voies d'accès à l'inscription. Bien que la transition ait engendré de l'incertitude et de l'anxiété au sein de la profession, le résultat souhaité est de créer un cadre qui établirait un équilibre entre une voie souple vers l'inscription et le respect des normes réglementaires.</li><li>• Exécution par le nouveau gouvernement des changements qui s'imposent</li><li>• Le conseil d'administration souhaite faire de l'organisme l'un des meilleurs</li></ul>

	<p>organismes de réglementation de sa catégorie, et offrir la formation nécessaire pour gouverner une telle entité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation de la communication avec la profession.</li> </ul>
<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La <i>Loi</i> est désuète. Elle n’a pas été modifiée depuis son adoption en 1991.</li> <li>• L’ATLMNB est une « société » dotée d’un double mandat de protection du public et de défense des intérêts professionnels; cela n’est pas conforme aux pratiques exemplaires en matière de réglementation et à la tendance croissante à la séparation des deux fonctions imposée par le gouvernement. Le Nouveau-Brunswick est la seule province dont l’organisme de réglementation des TLM assume deux mandats.</li> <li>• Ressources – Le conseil d’administration est composé de bénévoles de la profession. Les TLM inscrits, au nombre de 650, paient une cotisation annuelle de 270 \$.</li> <li>• Limites de la base de données.</li> <li>• Les communications sont obsolètes (site Web, aucune présence sur les médias sociaux).</li> <li>• La profession ne reflète pas la population du Nouveau-Brunswick.</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d’attrition. Les programmes produisent moins d’étudiants, et ils sont encore moins nombreux à réussir l’examen à leur première tentative. Les taux de rendement auront également une incidence sur le statut d’agrément des programmes.</li> <li>• Législation désuète.</li> <li>• L’évolution rapide de la technologie et des pratiques hospitalières, y compris l’IA et l’augmentation rapide de la mise en œuvre des analyses hors laboratoire.</li> </ul>

## **Orientations stratégiques et priorités**

### **Orientation stratégique n° 1 : Excellence en matière de réglementation et de gouvernance**

#### **Priorité stratégique n° 1**

#### **Modifications à la *Loi relative à l’Association des technologistes de laboratoire médical***

**Activité** : Mener des consultations approfondies auprès des parties prenantes et publier un livre blanc sur la réforme législative.

**Résultat** : Une loi moderne qui facilite une réglementation efficace dans l’intérêt public, cadrant avec les normes nationales.

**Indicateur** : Adoption d’une stratégie de réforme législative; étapes initiales franchies pour les exigences

applicables aux candidats étrangers et nationaux.

**Calendrier de mise en œuvre** : Début janvier 2025; alignement avec l'ACORPLM d'ici novembre 2025 (international) et mars 2026 (national) ; réformes plus larges en continu jusqu'en 2028.

## Priorité stratégique n° 2

### Les travaux du conseil d'administration s'articulent autour de priorités stratégiques et d'exigences législatives

**Activité** : Aligner les ordres du jour et les comités du conseil sur les priorités stratégiques et les exigences législatives.

**Activité** : Redynamisation des comités.

**Résultat** : Un conseil d'administration axé sur l'avancement de la stratégie et l'obtention de résultats mesurables.

**Indicateur** : Les évaluations annuelles du conseil d'administration montrent une concentration et une efficacité accrues. Une liste claire des membres de comités est obtenue.

**Calendrier de mise en œuvre** : Mise en œuvre en 2025, avec des évaluations annuelles.

## Priorité stratégique n° 3

### Formation continue du conseil d'administration et du personnel

**Activité** : Offrir régulièrement de la formation et de l'éducation sur les rôles, les principes d'EDI et les tendances réglementaires.

**Résultat** : Un conseil d'administration et un personnel qui connaissent bien les principes de gouvernance et qui sont outillés pour relever les défis réglementaires actuels et futurs, grâce à la compréhension des principes d'EDI.

**Indicateur** : Les évaluations annuelles montrent une amélioration du rendement sur le plan de la gouvernance et de la conservation du savoir.

**Calendrier de mise en œuvre** : En cours – de 2025 à 2027.

## Priorité stratégique n° 4

### Investissement dans des outils visant à améliorer la réglementation et la gouvernance

**Activité** : Transfert des données de l'Association vers une base de données de gestion de la réglementation qu'elle-même contrôlerait.

**Résultat** : Une base de données optimisée, contrôlée par l'Association, plus efficace sur le plan opérationnel.

**Indicateur** : Plan de migration des bases de données approuvé et financé; saisies manuelles réduites.

**Calendrier de mise en œuvre** : Phase de planification 2025-2026; mise en œuvre 2027-2028.

## Orientation stratégique n° 2 : Compétence

## Priorité stratégique n° 5

### Amélioration des compétences des titulaires de permis

**Activité** : Examiner et améliorer les exigences de maintien de la compétence pour les TLM.

**Résultat** : Un programme complet de perfectionnement professionnel adapté aux besoins des TLM et reflétant les pratiques exemplaires.

**Indicateurs** : Un nouveau programme de perfectionnement professionnel est lancé.

**Calendrier de mise en œuvre** : Phase de planification 2025-2026; mise en œuvre 2027-2028.

## Orientation stratégique n° 3 : Confiance des parties prenantes

### Priorité stratégique n° 6

#### Amélioration de la communication avec les parties prenantes

**Activité** : Remanier et mettre à jour le site Web pour en assurer l'accessibilité, intégrer l'accès multiplateforme et améliorer la présence sur les médias sociaux.

**Résultat** : L'Association dispose d'un site Web à jour accessible à partir d'un ordinateur et d'un appareil mobile; ce site, actualisé régulièrement, est lié aux médias sociaux de l'Association.

**Indicateurs** : Augmentation de l'affluence sur le site Web.

**Calendrier de mise en œuvre** : 2025 – Refonte du site Web d'ici le milieu ou la fin de 2025; mises à jour continues et stratégies d'engagement par la suite.

